



## extorsion de fonds par ma concubine

Par **orchidee21**, le **18/02/2011** à **21:43**

en 2007 j'ai subi une extorsion de patrimoine de 50000 euros par ma concubine, non pacsés et n'ayant aucun compte en commun, suite à une convention que ma concubine a demandé à mon insu chez mon notaire et obtenue avec sa complicité avec ma signature sous la menace de mettre le feu au pavillon.

Dans l'acte de vente, j'ai acquis seul ce bien, les impôts locaux et fonciers sont à mon propre nom

Quelle valeur a cette convention viciée.

Vous en remerciant à l'avance.

Par **Domil**, le **19/02/2011** à **01:49**

Allez voir un avocat si vous commencez à dire que le notaire est complice